



DEMANDE DE DÉROGATION

Si votre domicile actuel se situe à l'extérieur de Soucieu-en-Jarrest et que vous souhaitez inscrire votre enfant au sein de la commune, veuillez retirer la demande de dérogation dans votre Mairie de résidence.

Si vous résidez à Soucieu-en-Jarrest, et que vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école à l'extérieur de Soucieu-en-Jarrest, veuillez retirer la demande de dérogation au Point accueil de la mairie ou sur le site internet de la ville (www.soucieu-en-jarrest.fr).

Quelles pièces joindre ?

Merci de vous munir des photocopies :

- OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES DES PARENTS : *l'attestation de l'employeur précisant le lieu de travail*
- ABSENCE DES MOYENS DE GARDE OU DE RESTAURATION : *joindre obligatoirement un certificat du maire de la commune de domicile*
- RAISONS MEDICALES : *joindre certificat médical*
- FRERE OU SŒUR DEJA SCOLARISE(E) DANS L'ECOLE : *livret de famille*
- CONTINUITE DE CYCLE (*maternelle (PS à GS) ou élémentaire (CP à CM2)*)

AUTRES MOTIFS

- Parent / Nourrice domicilié(e) sur la commune souhaitée : justificatif de domicile de l'assistante maternelle ou des grands-parents
- Habitation principale en cours de construction sur la commune souhaitée : justificatif de domicile

Où déposer la demande de dérogation ?

Vous pouvez :

- La déposer au Point accueil de la mairie
- L'adresser par courrier à Mairie, place de la Flette, 69510 Soucieu-en-Jarrest
- L'envoyer par mail à : resp.pole.enfance@soucieu-en-jarrest.fr ou pole.enfance@soucieu-en-jarrest.fr

Calendrier :

Les demandes de dérogations sont à faire parvenir au service pôle enfance le plus rapidement possible à partir de janvier.